



UNE DECOTE TOUJOURS PLUS PENALISANTE !

Le report de l'âge d'une retraite sans décote tel qu'il est prévu dans le projet de réforme soumis au Parlement entrainerait dans la plupart des cas une nouvelle baisse des pensions, jusqu'à 15%.

Voir le tableau présentant les paramètres applicables au calcul de la pension selon la date de naissance, élaboré par le SNES à partir des documents gouvernementaux.

Trois exemples pour éclairer cet aspect du projet de loi de réforme des retraites.

1. Fonctionnaire né le 1^{er} septembre 1952, recruté à 26 ans le 1^{er} septembre 1978.

34 annuités à 60 ans, aucun trimestre dans un autre régime de retraite.

	Loi Fillon 2003	Projet de loi Woerth 2010
Droit à la retraite	60 ans	60 ans et 8 mois
Année d'ouverture du droit	2012	2013
Durée des services et bonifications pour pension complète	164	164 (à confirmer)
Âge sans décote	63 ans	63 ans et 11 mois
Taux de la décote	0,875%	1%

Résultat : une pension diminuée de 5% à 60 ans et 8 mois !

Âge	Loi Fillon 2003		Projet de loi Woerth 2010		Différence des taux en %
	Nombre de trimestres de décote	Taux de pension	Nombre de trimestres de décote	Taux de pension	
60 ans et 8 mois	10	58%	13	55,303%	- 4,65%
63 ans	0	67,68%	3	65,652%	- 3%

2. Fonctionnaire né le 1^{er} septembre 1958, recruté à 27 ans le 1^{er} septembre 1985. Ou recruté à 23 ans mais ayant pris 6 années de congé parental pour des enfants nés avant 2004 (deux ans de bonification et 6 années d'interruption).

31 annuités à 60 ans, aucun trimestre dans un autre régime de retraite.

	Loi Fillon 2003	Projet de loi Woerth 2010
Droit à la retraite	60 ans	62 ans
Année d'ouverture du droit	2018	2020
Durée des services et bonifications pour pension complète	166	166 (à confirmer)
Âge sans décote	64 ans et six mois	67 ans
Taux de la décote	1,25%	1,25%

Âge	Loi Fillon 2003		Projet de loi Woerth 2010		Différence des taux en %
	Nombre de trimestres de décote	Taux de pension	Nombre de trimestres de décote	Taux de pension	
62 ans	10	56,927%	20	48,795%	- 14,3%
64,5 ans	0	69,578%	10	60,881%	- 12,5%

Résultat : à 62 ans, une pension diminuée de 14% ! Même résultat pour un fonctionnaire recruté à 25 ans mais totalisant deux années sans activité.

3. Fonctionnaire né le 1^{er} mars 1958, recruté à 24,5 ans le 1^{er} septembre 1982.

Les valeurs des paramètres sont celles de l'exemple précédent. La baisse du taux de pension à 64,5 ans est de 7,5%.

Âge	Loi Fillon 2003		Projet de loi Woerth 2010		Différence des taux en %
	Nombre de trimestres de décote	Taux de pension	Nombre de trimestres de décote	Taux de pension	
62 ans	10	59,299%	16	54,216%	- 8,6%
64,5 ans	0	72,289%	10	66,867%	- 7,5%